CDER – Consignes pour le Travail de fin de Formation (TFF)

OBJECTIFS (COMPÉTENCES)

L'étudiant qui arrive en fin de formation du Certificat Didactique de l'Enseignement de la Religion (CDER) sera capable de faire des liens entre l'étude théologique d'un thème au moyen des ressources de diverses disciplines théologiques et sa mise en œuvre pédagogique dans le cadre du cours de religion. Le Travail de fin de Formation (TFF) qu'il est appelé à rédiger a pour but de vérifier cette aptitude.

OBJET DE L'ACTIVITÉ

Pour atteindre les objectifs fixés, l'étudiant rédigera un travail écrit d'une longueur comprise entre 15 et 30 pages sous la direction d'un professeur de son institut (son promoteur) pour la partie théologique et supervisé pour la partie didactique par les responsables didactiques de l'IDF.

L'étude partira d'une dimension fondamentale de foi chrétienne (par exemple, à partir des « ressources de la foi chrétienne » identifiées aux pp. 38-40 du « Programme de religion catholique », éd. Licap, version 2008).

DESCRIPTION DU TRAVAIL

Ce travail sera divisé en 3 parties :

1. *introduction* : explication du choix du sujet (1 page)
2. *partie théologique* : analyse de deux articles (par « articles », il faut comprendre : articles de revue scientifique, articles d'encyclopédie ou de dictionnaire spécialisé, chapitre d'ouvrage scientifique) de deux auteurs différents et réflexion personnelle de l'étudiant. Cette section devra être d'une longueur entre min 10 pages et max 20 pages,
3. *partie pédagogique* : parcours, articulé avec la partie théologique, à destination d'une classe identifiée. Cette section devra être d'une longueur entre min 5 pages et max 10 pages.

En outre, à la suite du travail (en annexe ou dans un 2e cahier), l'étudiant joindra *la copie complète des deux textes* travaillés dans la partie théologique.

S'il y a des annexes pédagogiques, elles peuvent être insérées pour la cohérence du travail final et cellesci ne font pas partie des 30 pages maximum. L'entièreté de la séquence pédagogique (partie pédagogique) peut aussi figurer comme telle.

MISE EN OEUVRE

1. Lorsque l'étudiant à une première idée de thématique, il rencontre la directrice des études de l'IDF, Mme Christine Gosselin, avec laquelle, il précise son sujet et sollicite un professeur de l'IDF afin qu'il l'accompagne pour la partie théologique de ce travail et devienne son promoteur.

2. Le promoteur de l'IDF prendra soin de parcourir et de vérifier la compréhension des consignes de TFF avec l'étudiant et vérifiera avec celui-ci l'échéancier (rétroplanning[1]) pour l'avancée du travail. **Ensemble, ils arrêteront un titre et une date de remise** (en fonction de la session choisie). En cas où la session choisie est celle du mois d'août, le promoteur veillera à indiquer ses disponibilités ou indisponibilités durant l'été. L'étudiant ne remettra son travail, selon les modalités prescrites dans les consignes, qu'après avoir reçu l'aval du promoteur du TFF et de son coordinateur pour la partie pédagogique. Sans cet aval, l'ajournement sera automatique.

3. En lien avec le Séminaire d'enseignement religieux et intégration, Mme **Ingrid Busa** assure la supervision de la partie pédagogique du TFF pour le degré inférieur et supérieur de l'enseignement secondaire. Pour le fondamental M. **Paul Verbeeren** veillera à cette supervision. Ils veilleront également à la cohérence des parties théologique et didactique du TFF

MISE EN PAGE

Pour la page de couverture du TFF, on utilisera le modèle standard fourni. Selon les recommandations de l'UCLouvain, on évitera les couvertures plastiques et on favorisera l'impression recto-verso.

Normes de mise en page standards : Police classique (Calibri, Times 12pt) ; interligne de 1,5 ; marges standards de 3 cm ; impression recto-verso.

MODALITÉS PRATIQUES

1. Les sujets (titres définitifs) des TFF ainsi que le nom des promoteurs devront être envoyés au plus tard pour le 15 janvier 2021 de la dernière année du programme d'étude à idf@diocesedenamur.be.

2. Il n'est pas demandé à l'étudiant d'établir une bibliographie supplémentaire aux deux articles présentés dans le cadre de son TFF.

3. Dates de remise

- le 19 décembre 2022 (pour la période d'évaluation de janvier),
- le 15 mai 2023 (pour la période d'évaluation de juin),
- le 16 août 2023 (seconde session de septembre)

4. Modalités de remises

- 1 exemplaire papier relié, destiné à l'UCLouvain, est à envoyer par **courrier postal NON RECOMMANDÉ** à : **Anne-Monique Staes-Polet**
  Faculté de théologie
  Grand-Place, 45 bte L3.01.01 B-1348-Louvain-la-Neuve
- 1 exemplaire papier[2] relié, destiné à la coordination de la partie didactique est à envoyer par **courrier postal NON RECOMMANDÉ** à : **Ingrid Busa**
  Rue de Harlez 16
  B-4000 Liège

[1] Un agenda et une explicitation des consignes ont été remis en début de semestre. Ces documents se trouvent également en ligne sur le site www.idfnamur.be [2] Cet exemplaire sera remis à l'IDF pour archive.

- 2 versions similaires seront envoyées, en copie, en format pdf à
  - Mme Elisa Di Pietro (idf@diocesedenamur.be)
  - Mme Anne-Monique Staes-Polet (anne-monique.staes@uclouvain.be).

ÉVALUATION

Le travail sera noté par

- l'IDF : 25% des points pour la partie théologique accompagnée par le promoteur et 25% des points pour la partie didactique;
- l'UCLouvain : 50% des points par un professeur (lecteur) de la Faculté de théologie de l'UCLouvain.

L'IDF et l'UCLouvain remettent chacun une cotation sur /20 points. Ces deux notes seront accompagnées d'un commentaire à destination de l'étudiant justifiant la note. Le TFF sera réussi si les deux notes sont égales ou supérieures à 10/20.

PONDÉRATION DES POINTS

Quatre critères sont pris en compte par les correcteurs des TFF : ceux de la forme, de la pertinence, de l'analyse et de l'envergure.

6 points/20 pour l'analyse : capacité à se positionner personnellement, à proposer une analyse avec une

4 points/20 pour la forme : propreté, soin, orthographe et grammaire ; certaine distance ;

6 points/20 pour la pertinence : qualité des résumés de textes, précision des termes utilisés, qualité des références citées en bas de page ; dans le TFF.

4 points/20 pour l'envergure : qualité d'ensemble et cohérence, appréciation de l'investissement engagé dans le TFF.

IRRÉGULARITÉ ÉVENTUELLE DU FAIT DE L'ÉTUDIANT ET PLAGIAT

L'UCLouvain applique pour la correction des TFF son « Règlement général des études et des examens » (approb. du 3/07/2017), qui stipule, entre autres :

En son Article 107.

> *« L'étudiant ne peut commettre ni irrégularité ni plagiat. Pour l'application de la présente disposition, il y a lieu d'entendre par «plagiat», l'utilisation, quelle qu'en soit l'ampleur, le cas échéant par le biais d'une traduction, des idées ou énonciations d'un tiers, fussent-elles paraphrasées, de même que l'utilisation de représentations graphiques d'un tiers, sans que leur source ne soit mentionnée explicitement et distinctement au sein de la prestation réalisée par l'étudiant. »*

En son Article 109.

> *« Lorsqu'un examinateur a suspecté une irrégularité aux examens ou détecté un plagiat dans la prestation d'un étudiant, l'enseignant concerné en informe sans délai le président du jury, lui communique les éléments factuels pertinents et lui transmet les pièces établissant l'irrégularité ou le plagiat. Il transmet, par ailleurs, à l'administration facultaire, en vue de son enregistrement, la note « T » pour l'examen concerné. »*

Et en son Article 111.

> *« Si le jury décide qu'il y a eu irrégularité ou plagiat, le jury commue la note « T » en zéro (0/20), même si les faits ne concernaient pas la totalité de l'évaluation de l'unité d'enseignement. Si le jury décide qu'il n'y a eu ni irrégularité, ni plagiat, il invite l'enseignant à attribuer une note à l'étudiant pour l'examen concerné. »*